

# Limitation à 3 ans des allocations d'insertion. Faut-il faire marche arrière ?

## Non

L'ancienne ministre de l'Emploi défend toujours la limitation des allocations d'insertion adoptée sous le gouvernement précédent. Continuer à accorder des avantages de manière automatique n'est pas rendre service aux bénéficiaires et par extension à la société. Pour des raisons d'émancipation sociale, il faut aider les moins favorisés à s'intégrer positivement dans la société.

*“On ne peut guérir tous ces problèmes en recevant une allocation. Comme socialiste, je ne considère pas cela comme très humain. Il faut au contraire trouver des activités pour ces jeunes pour les intégrer. Ce n'est qu'en étant utile socialement qu'on peut s'émanciper.”*

**MONICA DE CONINCK**

Députée fédérale SP.A, ex-ministre de l'Emploi (gouvernement Di Rupo) et ex-présidente du CPAS d'Anvers.

**On vous présente comme “la” mère de la législation sur la limitation des allocations d'insertion...**

C'était effectivement dans l'accord gouvernemental de l'équipe Di Rupo mais je ne l'ai pas négociée. J'ajouterai que je me suis retrouvée ministre de l'Emploi de manière un peu inattendue... Reste que je continue à assumer la décision qui s'inscrit, elle, totalement dans une relance de l'emploi autour de l'activation de toutes les catégories de la population. Il faut tout mettre en œuvre pour (ré)activer ceux qui n'ont pas d'emploi. Je n'admettrai jamais que de 10 à 15% des personnes concernées ne puissent jamais trouver un job. Dans cette optique, j'ai accepté qu'on négocie avec l'Union européenne.

**Au point de départ, le projet est parti de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et d'Autriche...**

- En 2011, le gouvernement Di Rupo a décidé de limiter à 3 ans l'octroi des allocations d'attente.

- Début 2015, l'Onem compte 16 900 personnes exclues.

- Le PS reconnaît son erreur et demande d'abroger la mesure.

Nous sommes partis de l'idée qu'un jeune devait pouvoir trouver, dans les cinq mois, un emploi, un stage ou entreprendre de nouvelles études. Il fallait déterminer un palier et nous en sommes arrivés à cibler les régions où le chômage des jeunes était supérieur à 20% pour pouvoir bénéficier d'une aide de l'Union européenne.

Il s'agissait de Bruxelles et sa région environnante, d'une grande partie du Hainaut et de la région liégeoise. Personnellement, j'aurais voulu voir cordonner ces politiques à partir du fédéral mais les régions ont absolument voulu le faire elles-mêmes.

**Et la “patate chaude” fit partie de la réforme de l'Etat.**

Pour bénéficier de l'aide de l'Europe, les régions doivent proposer des pistes nouvelles à l'Union. C'est là que le bât blesse; on n'a plus prise sur les politiques à mener. Il revient aujourd'hui aux entités fédérées de demander aux jeunes de trouver encore plus vite du travail. Or il faut prendre en considération certaines caractéristiques psychologiques, des handicaps. Cette dimension de la question a été négligée.

**Votre vision visait aussi le plus long terme.**

Face au vieillissement de la société, il fallait envoyer aussi un signal fort: continuer à accorder des avantages de manière automatique n'est pas rendre service aux bénéficiaires et par extension à la société. Si j'ai plaidé dans ce sens, c'est fort de mon action comme présidente du CPAS d'Anvers. J'y ai constaté que le VDAB (“Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding”) – NdlR: l'équivalent flamand du Forem wallon et d'Actiris à Bruxelles – n'était pas bien placé pour prendre à bras-le-corps certains problèmes de santé et certaines attitudes liés à la difficulté d'insertion. D'où l'idée de les faire passer par les Centres publics d'action sociale qui peuvent mieux les appréhender. Et envisager d'autres pistes comme le secteur de l'économie sociale. Les CPAS peuvent être utiles. On ne peut guérir tous ces problèmes en recevant une allocation. Comme socialiste, je ne considère pas cela comme très humain. Il faut au contraire trouver des activités pour ces jeunes pour les intégrer. Ce n'est qu'en étant utile socialement qu'on peut s'émanciper.

**Vous redoutez maintenant que les Régions détournent ce que vous avez voulu prôner.**

Je crains par-dessus tout les nouvelles limitations qu'elles entendent imposer. C'est scandaleux d'imaginer que le gouvernement flamand imagine de retirer les allocations d'insertion si on ne dispose pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Il ne faut pas transformer des mesures d'accompagnement en sanctions.

**La politique de limitation des allocations d'insertion émeut plus en Belgique francophone et singulièrement en Wallonie. Pourquoi selon vous ?**

Au sud du pays, il y avait encore nombre de femmes qui travaillaient à mi-temps tout en bénéficiant d'une allocation d'insertion. Par exemple dans le secteur de la distri-

bution qui favorise le travail à temps partiel. J'ai voulu y remédier en améliorant la législation mais le patronat s'y est opposé. Si le problème se pose moins en Flandre, c'est parce qu'il y a moins de problèmes d'emploi.

**Si c'était à refaire...**

...Je me réengagerais dans une réforme mais en y liant un certain nombre de conditions. Il faut de toute évidence développer une politique de coaching de toutes ces personnes visées par ces mesures.

**Entretien : Christian Laporte**

# Oui

En 2011, le gouvernement Di Rupo a décidé de limiter dans le temps les allocations d'insertion. Aujourd'hui, nous reconnaissons notre erreur et demandons l'abrogation pure et simple de cette mauvaise mesure. Mauvaise parce qu'elle n'atteint pas son objectif de réinsertion et va provoquer des dégâts sociaux considérables.

*“En politique,  
on ne fait pas toujours  
ce qu'on veut,  
surtout en Belgique,  
pays de coalitions  
et de compromis.”*

**ANDRÉ FLAHAUT**

Député (PS) et président de la Chambre des représentants entre 2010 et 2014, ministre d'Etat.

**Pourquoi le Parti socialiste a-t-il accepté en 2011 la limitation de l'octroi des allocations d'insertion à trois ans ?**

En politique, on ne fait pas toujours ce qu'on veut, surtout en Belgique, pays de coalitions et de compromis. Le contexte de la prise de décision fut particulier. En 2011, après des semaines de négociations inabouties avec la N-VA, la note du président Di Rupo ne comptait aucune limitation en matière d'allocations d'insertion. Mais nous ne voulions pas non plus entretenir une quelconque installation dans le chômage. Leur octroi était donc conditionné à la preuve d'une recherche d'emploi et de formation par la personne demanderesse. Vint ensuite la famille libérale et de dures négociations. A cette époque, tout le monde criait au loup, la Belgique allait s'effondrer et les marchés nous mener à la catastrophe. Les techniciens de plusieurs partis ont alors élaboré un compromis, devenu accord de gouvernement. Au PS, nous n'étions pas heureux mais le gouvernement existait enfin. Les organisations syndicales et les responsables de CPAS ont ensuite attiré notre attention sur les effets négatifs de cette mesure sur les jeunes mais aussi sur les femmes isolées et les travailleurs à temps partiel. En conséquence, plusieurs amendements ont été apportés jusqu'en 2014. Vint la campagne électorale qui a notamment porté sur ce mauvais dossier de limitation dans le temps des allocations d'insertion. On nous a accusés de tous les maux. C'est à ce moment que le PS a demandé de revoir totalement cette mesure et de faire de son abrogation la condition d'une entrée éventuelle dans un gouvernement fédéral.

**Trois ans après cette prise de décision par le gouvernement Di Rupo, entre 16 900 (selon l'Onem) et 30 000 personnes (selon le Forem) ne vont plus bénéficier d'allocations d'insertion en ce début 2015. Que demandez-vous ?**

L'abrogation pure et simple de cette décision. D'autant que ce sont surtout les CPAS wallons et bruxellois qui vont encaisser le coût et que le gouvernement actuel n'a plus prévu de moyens supplémentaires pour les soutenir. Mais je ne suis guère optimiste face aux Flamands d'une droite dure et peu concernée. Cette mesure est une erreur, incontestablement. Elle n'est pas bonne parce qu'elle n'atteint pas son objectif de réinsertion et va provoquer des dégâts sociaux considérables.

**Les partisans de cette mesure avancent que des allocations d'insertion/chômage illimitées dans le temps installent certaines personnes dans l'assistanat. Que leur répondez-vous ?**

La réalité n'est pas celle-là. C'est comme affirmer que la femme du notaire ou la femme du médecin profitent de notre système de chômage. Sarkozy abusait de cette stigmatisation de personnes touchées par la crise. Non, il existe aujourd'hui au niveau de l'Onem des contrôles renforcés qui peuvent déboucher sur des sanctions sévères. Nous demandons toutefois à ces fonctionnaires un accompagnement humain et une application avec discernement des mesures existantes.

**Le SPA approuve toujours la mesure. A quoi attribuez-vous une telle différence dans la famille socialiste ?**

PS et SPA restent attachés à la sécurité sociale et à son fonctionnement. C'est une question d'appréciation et de réalités différentes entre le nord et le sud du pays. Mais la solidarité ne doit pas avoir de frontières. Elle joue aujourd'hui dans le sens Nord-Sud après avoir joué longtemps dans le sens Sud-Nord. La préoccupation première de tous les socialistes reste la défense des plus faibles.

**En demandant l'abrogation de cette mesure, le PS ne veut-il pas protéger son flanc gauche contre la montée du PTB ?**

Non, la limitation des allocations d'insertion dans le temps n'a jamais été dans les notes du formateur Di Rupo en juillet 2011. Ça a toujours été la position initiale du PS. Maintenant, il y a une différence entre crier

sur le bord du trottoir qu'il faut tout casser et tout changer et être aux prises avec la réalité du terrain. Nous avons dû faire un compromis, un mauvais compromis. Aujourd'hui, nous avons l'honnêteté de reconnaître notre erreur et demandons de revoir cette mesure.

**Entretien: Thierry Boutte**

---